



Certificat

Certificate

**Certificat de conformité à la norme EN 12101-2
DISPOSITIFS D'EVACUATION NATURELLE
DE FUMÉES ET DE CHALEUR**

Délivré conformément au décret de transposition N°92-647 du 8 juillet 1992, modifié par les décrets N° 95-1051 du 20 septembre 1995 et n°2003-947 du 3 octobre 2003 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et à l'article 14 (1) (b) de la Directive Produits de la Construction 89/106/CEE du 21 décembre 1988 amendée par la Directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993.

Délivré par :

Organisme notifié : **AFNOR Certification**
Numéro d'identification : **0333**
Adresse : **11, rue Francis de Pressensé
FR-93571 La Plaine Saint-Denis Cedex**

Délivré à :

Société : **AXTER**
Adresse : **« Entre deux Villes »
FR – 02270 SONS et RONCHERES**
Lieu de fabrication : **FR – 02270 SONS et RONCHERES**

Description du produit :

Identification du produit certifié (Référence)	Désignation du produit selon la norme	Numéro de dossier
Marque commerciale : SKYDOME ROOFLAM EVOLUTION PNEUMATIQUE	DISPOSITIFS D'EVACUATION NATURELLE DE FUMÉES ET DE CHALEUR MONTES EN TOITURE	CE 219 05-007 219.0036

Le produit mentionné ci-dessus fait l'objet par le fabricant d'un contrôle de production en usine et à des essais réalisés sur des échantillons prélevés sur le lieu de fabrication conformément à un programme d'essais préétabli.

AFNOR Certification a effectué les essais de type initiaux sur ce produit, l'inspection initiale du site de production et du contrôle de production en usine et effectue une surveillance continue, une évaluation et une acceptation du contrôle de production en usine.

Ce certificat atteste que les dispositions concernant l'attestation de conformité décrites dans l'annexe ZA de la norme EN 12101-2:2003 ont été appliquées et que le produit remplit toutes les exigences imposées. Il permet au fabricant ou à son mandataire établi dans l'EEE d'apposer le marquage CE.

Numéro de certificat : **0333-CPD-219017**

Conditions et période de validité du certificat : **29 août 2016**

Ce certificat a été délivré pour la première fois le 30 août 2006. Il reste valable jusqu'à son annulation ou son retrait à la suite de décisions prises en cas de non-conformité ou de modifications significatives du produit, de production ou de contrôle de production. Il annule et remplace le certificat émis le 30 octobre 2008.

Date d'émission du certificat : **le 30 août 2011**

La Directrice Générale

Florence MEAUX





DISPOSITIFS D'EVACUATION NATURELLE DE FUMÉES ET DE CHALEUR

Certificat

Certificate

Nature et date de la décision
RECONDUCTION
N° 11/04.05 du 01/01/2012

La Société : AXTER
Entre 2 villes
02270 SONS ET RONCHERES

DATE DE FIN DE VALIDITE
31/12/2014

Titulaire numéro : 11

Usine : 02270 - SONS ET RONCHERES

est autorisée à apposer la marque NF sur les produits suivants, selon les conditions définies dans le référentiel de certification de l'application NF précisée ci-dessus :

Type de produit :	Dispositif d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur monté en toiture
Gamme :	A 1 vantail articulé autour d'un axe de rotation
Energie :	Alimenté par énergie pneumatique
Références commerciales :	ROOFLAM EVOLUTION PNEUMATIQUE

Caractéristiques certifiées essentielles

- **Identification** du DENFC au travers d'un descriptif précis et détaillé ⁽¹⁾
(type d'énergie : énergie intrinsèque, alimentation pneumatique ou alimentation électrique).
- Garantie sur les limites dimensionnelles du DENFC autorisées et communes à toutes les exigences applicables au travers d'un **domaine de validité** exhaustif ⁽²⁾.
- **Fonctionnalité** vérifiée permettant d'attester l'aptitude à l'emploi et les performances du DENFC conformément aux exigences des normes NF S61-937-1 de décembre 2003 et NF S61-937-7 d'octobre 2010 (voir la liste des caractéristiques certifiées fonctionnelles en page suivante).
- Classe de charge éolienne supérieure ou égale à 1500 Pa (W_L 1500 minimum).
- Affichage des éléments d'identification et des caractéristiques certifiées sur la notice technique qui accompagne obligatoirement toute livraison d'un DENFC certifié NF.

**DISPOSITIFS D'EVACUATION
NATURELLE DE FUMEES
ET DE CHALEUR**

RECONDUCTION

Numéro du certificat : 11/04.05 du 01/01/2012

IDENTIFICATION DES PRODUITS	
IDENTIFICATION DU DISPOSITIF D'EVACUATION NATURELLE DE FUMEES ET DE CHALEUR ⁽¹⁾	
Type de costière	Droite / coiffante
Matériau de la costière	Acier galvanisé
Hauteur de la costière	310 mm
Remplissage	Polycarbonate alvéolaire Capot opaque isolé Capot aluminium non isolé Capot aluminium isolé
Type d'ouverture	Ouverture + fermeture
OPTIONS	
Aération	Vérin électrique 230 V Vérin pneumatique
Contact de position	NON
Déclencheur thermique	OUI
Barreaudage	Grille diamètre 6 à 10 mm à entraxe l = 136 mm Barreaudage carré 16 x 16 mm à entraxe l = 136 mm
LIMITE D'UTILISATION	
Inclinaison maximale autorisée pour le plan d'appui de la costière	25° pour Surface Géométrique d'Ouverture < 2 m ² 20° pour Surface Géométrique d'Ouverture > 2 m ²
DOMAINE DE VALIDITE DIMENSIONNEL ⁽²⁾	
Largeur l en m	Longueur en m
1,0 ≤ l ≤ 1,2	1,0 ≤ L ≤ 2,5
1,2 ≤ l ≤ 1,4	1,2 ≤ L ≤ 2,0
1,4 ≤ l ≤ 1,5	1,4 ≤ L ≤ 2,0
1,5 ≤ l ≤ 1,6	1,5 ≤ L ≤ 1,6
1,6 ≤ l ≤ 1,8	1,6 ≤ L ≤ 1,8
1,8 ≤ l ≤ 2,0	1,8 ≤ L ≤ 2,0

**DISPOSITIFS D'EVACUATION
NATURELLE DE FUMÉES
ET DE CHALEUR**

RECONDUCTION

Numéro du certificat : 11/04.05 du 01/01/2012

Caractéristiques fonctionnelles des DENFC :

Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) :

- Un DAS ne doit pas délivrer d'ordre
- Dispositifs permettant le contrôle des positions de sécurité et/ou d'attente du DAS
- Energie de déblocage extérieure au DAS
- Indépendance fonctionnelle de l'auto commande et de la télécommande
- Non réarmement à distance si passage en position de sécurité par auto commande
- Réarmement par télécommande que si l'énergie au réarmement précédent a été interrompue

Constituants :

- Contrôle des positions du DAS
- Classe III pour les matériels électriques fonctionnant sous très basse tension de sécurité (TBTS)
- Isolement des circuits électriques en TBTS et des circuits électriques des autres équipements
- Indice de protection minimum IP 42
- Présence du dispositif de connexion principal
- Dispositif de connexion TBTS spécifique
- Fonctionnement du dispositif d'arrêt de traction
- Caractéristiques électriques minimales des contacts de position
- Indépendance des circuits électriques de contrôle avec d'autres circuits
- Pressions d'épreuve des matériels pneumatiques

Entrée de télécommande :

- Caractéristiques de l'entrée de télécommande par câble acier
- Caractéristiques de l'entrée de télécommande électrique
- Caractéristiques de l'entrée de télécommande pneumatique

Entrée d'alimentation :

- Caractéristiques de l'entrée d'alimentation électrique
- Caractéristiques de l'entrée d'alimentation pneumatique

Marquage d'identification et de traçabilité des DENFC :

Chaque produit comporte au minimum le marquage suivant :

- Le nom du titulaire, ses coordonnées et éventuellement son logo
- N° de certification attribué par AFNOR Certification
- Type de DENFC (monté en toiture)
- Référence commerciale du modèle ou de la gamme
- Dimensions de la trémie
- Caractéristiques d'entrées de télécommande et d'alimentation
- Options et variantes
- N° du lot et année de fabrication

La conformité à l'annexe ZA de la norme NF EN 12 101-2 est attestée par le marquage CE apposé sur le produit conformément à la Directive Produits de Construction (89/106/CEE).

Ce certificat est constitué de 4 pages

DISPOSITIFS D'EVACUATION NATURELLE DE FUMEES ET DE CHALEUR

RECONDUCTION

Numéro du certificat : 11/04.05 du 01/01/2012

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat atteste :

- que les produits désignés sont certifiés conformes aux normes NF S61-937-1 de décembre 2003 et NF S61-937-7 d'octobre 2010 (aptitude à l'emploi) tel que spécifié dans le référentiel de certification NF 405,
- que le système qualité de la société a été évalué conformément au référentiel de certification NF 405.

Il n'engage en aucun cas AFNOR Certification quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle les produits objets de ce certificat seront utilisés.

Ce certificat NF est valable jusqu'au 31/12/2014 sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF 405.

La Directrice Générale



Florence MEAUX